

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA POSSIBILITÉ DE POURSUITES CONTRE LES CHAROIGNARDS  
DU QUÉBEC—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

**M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Elle a trait à la possibilité de poursuites judiciaires à la suite de la vente de charogne au Québec. Le ministre a-t-il eu l'occasion de faire faire enquête sur ces infractions aux statuts fédéraux, surtout à la loi des aliments et drogues à la suite des enquêtes policières au Québec? Sinon, quand le ministre accordera-t-il toute son attention à une question qui met en jeu la santé et le bien-être d'une province tout entière? Si oui, le ministre est-il maintenant disposé à porter plainte aux termes de la loi des aliments et drogues?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, les divers faits auxquels le député fait allusion relèvent de la compétence des autorités provinciales et fédérales à la fois. Dans ces circonstances, d'habitude on termine l'enquête avant de porter des accusations. On ne saurait discuter de ces affaires avant cela.

**M. McCain:** Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège. Si les questions que j'ai posées tantôt étaient aussi perfides que l'a laissé entendre le premier ministre (M. Trudeau), je voudrais ajouter à titre d'explication que sous le couvert du brouillard et de l'obscurité, on croit que les flottes de pêche étrangères ont pêché impunément cet été dans une région où elles sont exclues en vertu d'un accord international existant. J'espérais que le premier ministre cherche à obtenir des flottes de pêche étrangères l'assurance qu'elles se conduiraient sous tous les rapports de manière à respecter scrupuleusement les accords existants. En même temps, ma question laissait entendre l'espoir que le premier ministre prenne une attitude ferme quant à la position du Canada et aux droits des États côtiers en ce qui a trait à la gestion à long terme des ressources du plateau continental.

● (1500)

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Le député exprime son insatisfaction au sujet d'une réponse qu'il a reçue pendant la période des questions. La question de Règlement peut difficilement se poser dans ce cas. Le député voulait peut-être demander des précisions, tout en exprimant son insatisfaction.

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, au sujet du même rappel au Règlement. J'ai bien fait comprendre que nous avons pris ces dispositions parce que nous avons des preuves que certaines flottes étrangères dépassaient les bornes. Ce fait a été exposé à la Chambre de façon parfaitement claire et je ne vois pas pourquoi le député voudrait faire naître des doutes là-dessus. La décision de fermer les ports a été prise à la suite des constatations qui ont été faites. Je suis ravi que le député appuie la décision du gouvernement mais il n'est pas justifié, je pense, d'essayer de susciter des doutes sur ce qui a déjà été fait.

## Questions au Feuilleton

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n<sup>os</sup> 1785, 2191, 2317, 2343, 2437, 2439, 2521 (corrigée), 2567, 2569, 2620, 2689, 2718, 2791, 2793 et 2967.

Monsieur l'Orateur, si la question n<sup>o</sup> 1753 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n<sup>o</sup> 2892 marquée d'un astérisque?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Texte]

## LES RÉDACTEURS CONTRACTUELS DE DISCOURS

Question n<sup>o</sup> 1785—**M. Clark (Rocky Mountain):**

1. Entre le 31 mars 1973 et le 28 février 1975, combien de fois un représentant du gouvernement a-t-il retenu les services d'un rédacteur à la pige ou contractuel de discours pour un sous-ministre ou un sous-ministre adjoint?

2. Dans chaque cas, quel était le sous-ministre ou le sous-ministre adjoint, b) quels ont été les honoraires du rédacteur, c) pour quelle occasion le discours a-t-il été rédigé, d) qui était le rédacteur?

**L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé):** Le ministère d'État chargé des Affaires urbaines m'informe comme suit: 1. Une fois.

2. a) Le secrétaire, M. J. W. MacNeil. b) \$225. c) Discours prononcé à la réunion du Comité préparatoire des Nations Unies pour Habitat 76. d) James Robb. Les autres ministères et agences n'ont pas d'information sur cette question.

## LES AGENCES DE PUBLICITÉ

Question n<sup>o</sup> 2191—**M. Neil:**

Quels sont le nom des agences de publicité de la Saskatchewan utilisées annuellement par le gouvernement ou une société de la Couronne, de 1970 à 1974 inclusivement, et les sommes versées à chacune?

**L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé):** Le ministère de l'Expansion économique régionale et la Société Radio-Canada m'informent comme suit: Foster Advertising C. Ltd. de Regina a été la seule agence de publicité de la Saskatchewan dont les services ont été retenus par le ministère de l'Expansion économique régionale au cours des années 1970 à 1974 inclusivement. On fit appel à cette agence afin de répondre aux besoins d'ordre publicitaire dans les trois provinces des Prairies d'un organisme du ministère, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies. Les dates et les montants sont les suivants: 1970-1971, \$6,742; 1971-1972, \$8,360; 1972-1973, \$5,809; 1973-1974, \$47,862.

Société Radio-Canada: 1970, Harvey Johnson, succursale de Regina; 1971, Harvey Johnson, succursale de Regina; 1972, Dunsky Advertising Ltd., succursale de Regina; 1973, Dunsky Advertising Ltd., succursale de Regina; 1974, Dunsky Advertising Ltd., succursale de Regina. Quant aux sommes versées aux agences de publicité, il n'est pas d'usage de demander à Radio-Canada de divulguer pareils détails sur sa gestion et son administration internes. Les autres ministères, agences et sociétés de la Couronne n'ont pas d'information sur cette question.